Association Des Experts-Comptables des Alpes

DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

15 septembre 2020
Me Laurence VERDIER

Public :
Experts comptables et collaborateurs

Prérequis :
Connaissances en droit social

Objectif :
Permettre aux participants de comprendre et d'appréhender toutes les règles légales et jurisprudentielles existantes en matière de durée et d'organisation du travail afin de leur permettre de les mettre en application au sein de l'entreprise.

Contenu de la formation :

I – LA NOTION DE TEMPS DE TRAVAIL

1. Définition
2. Temps de pause
3. Temps de restauration
4. Temps de douche
5. Temps d'habillage et de déshabillage
6. Temps d'astreinte
7. Trajets et déplacements professionnels
8. Equivalences

II – LE SUIVI ET LE CONTROLE DE LA DUREE DU TRAVAIL

1. Détermination de la durée du travail effectué
2. Accès aux documents et contrôle de la durée du travail
3. Sanctions

III -LES DUREES MAXIMALES

1. La durée quotidienne maximale
2. La durée hebdomadaire maximale

IV – LES TEMPS DE REPOS

1. Le repos quotidien
2. Repos hebdomadaire

V – LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

1. Principes
2. Réalisation des heures supplémentaires

3. Le contingent d'heures supplémentaires
4. Les majorations
5. Le repos compensateur de remplacement
6. La contrepartie en repos obligatoire (COR)
7. L'information du salarié
8. Contrôle et sanctions

VI – LES MODES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES SALARIES A TEMPS COMPLET

1. Modes d'aménagement du temps de travail antérieurs à la loi du 20 août 2008
2. L'aménagement du temps de travail sur plusieurs semaines

VII – LE TEMPS DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

1. Définition
2. Temps partiel sur la semaine ou le mois
3. Le temps partiel annuel
4. Le temps partiel modulé
5. Le recours aux avenants à durée déterminée
6. Cumul d'emplois

VIII – LE TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES

1. Cadres dirigeants
2. Cadres intégrés
3. Cadres autonomes

IX – LES CONVENTIONS DE FORFAIT

1. Forfait en heures sur la semaine ou le mois
2. Convention de forfait en heures ou en jours sur l'année

X – ORGANISATIONS PARTICULIERES DU TEMPS DE TRAVAIL

1. Travail de nuit
2. Travail de soirée

Moyens pédagogiques et techniques :
Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.
Quiz et corrigés

Modalités de suivi de la formation :
Formation en présentiel.
Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :
- **Lieu** : En visioconférence

- **Durée :** 7h
- **Horaire** : 09h-12h30 et 14h-17h30
- **Groupe** : 20 personnes